



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 58344

Texte de la question

M Raymond Marcellin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le programme de fermeture envisagé pour plusieurs consulats de France à l'étranger. Il lui fait part de l'inquiétude des populations françaises concernées, notamment pour des consulats comme ceux d'Alicante et de Bouake, puisque ces régions accueillent, chaque année, de nombreux touristes et qu'une importante communauté française y est installée. Aussi il lui demande si, à défaut de pouvoir laisser les choses en l'état, il ne serait pas possible de maintenir des antennes consulaires à l'intérieur des instituts culturels ou des représentations commerciales de notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre du remodelage de la carte diplomatique et consulaire, le département a décidé de la fermeture du Consulat de France à Bouake. Celle-ci est devenue effective à la date du 31 juillet 1992. Il s'avère, en effet, que malgré l'importance de la communauté française, l'activité consulaire du poste était très réduite. Alors que le département préconisait un redécoupage des circonscriptions consulaires visant à renforcer le consulat en intégrant les départements du nord du pays, les ressortissants français ont fait valoir qu'ils n'avaient aucune raison de se rendre à Bouake alors qu'ils se déplacent fréquemment et commodément à Abidjan (voie aérienne) ou se trouvent le siège des affaires et des administrations ainsi que les services de la mission de coopération et d'action culturelle. Les ressortissants français pourront aisément avoir recours à notre consulat à Abidjan qui est de surcroît informatisé. Une agence consulaire est en cours de création à Bouake complétant utilement le dispositif déjà existant à Abengourou, Daloa, Korhogo, Man, San Pedro et Yamassoukro. Nos agents consulaires rendent d'importants services, délivrant des certificats de vie, de résidence, des fiches d'état civil, des certifications, et n'hésitant pas à venir en aide aux Français en difficulté. Enfin, en vue de conserver un indispensable contact de proximité à l'attention de nos compatriotes à Bouake, des tournées consulaires seront régulièrement organisées. S'agissant du consulat de France à Alicante, la décision de fermeture est différée afin de poursuivre la réflexion sur le réseau diplomatique et consulaire français.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58344

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2386